

ACP CASA BIANCA
Square Hauwaerts 1
1140 EVERE
BCE 0834 521 187

Procès-Verbal des décisions
de l'assemblée générale statutaire
du 20 février 2014

1. Vérification des présences et validité de l'Assemblée.

Présents : Mesdames ALAIMO et FRANQUINET
Procuration de Mme Cludts pour Mme ALAIMO
Procuration de Mme HALVOET pour Mme Franquinet

Quotités présentes et représentées 624 /1000; 4 / 8

Le syndic, la spri ACTION/SERVICE est représenté par son gérant, M. TAECKE Pierre

Nomination du Président de séance et d'un secrétaire. : Mme FRANQUINET, présidente de séance
Mme ALAIMO, secrétaire

Les quorums de présence étant atteints et les convocations ayant été envoyées sous les formes et dans les délais légaux, l'assemblée se déclare valide et entame ses délibérations à 19h10.

2. Acter l'approbation du procès-verbal des décisions de l'Assemblée Générale statutaire du 11 avril 2013

Le syndic n'a enregistré aucune réaction au procès-verbal dans les quatre mois de la tenue de cette réunion
Dès lors, il convient d'acter que le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans modification.

3. Rapport des Commissaires aux comptes. Approbation des comptes exercice 2013. Décharge au syndic.

Mme FRANQUINET a vérifié les comptes. Elle n'a remarqué aucune anomalie.
Les comptes sont approuvés à l'unanimité et décharge est donnée au syndic.

Rapport du syndic d'évaluation des contrats de fournitures régulières.

Électricité : Octa +

4. Examen des propositions des propriétaires, locataires et autres ayants droit,délibérations et votes : néant

5. Application du Règlement d'Ordre Intérieur : voir les "Extraits du Règlement d'Ordre Intérieur" joints en annexe de ce Procès-Verbal ainsi que les consignes de Bruxelles - Propreté.

6. Finances : Examen des budgets prévisionnels pour dépenses courantes (= charges de l'année antérieure + indexation) et pour frais extraordinaires prévisibles (à moyen terme : remplacement étanchéité toiture avec isolation)
Alimentation du fonds de réserve : apport de 1000 euros sur un an,. Voir le nouveau tableau de provisions mensuelles en annexe.

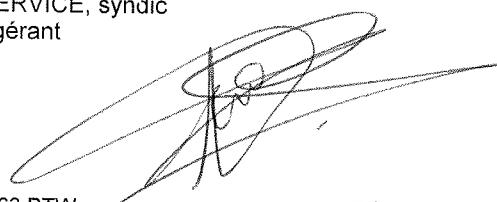
7. Élection d'un Conseil de Copropriété.(facultatif) non
Nomination du Commissaire aux Comptes.(obligatoire) : Mme ALAIMO

8. Élection du syndic (mandat d'un an) : le syndic actuel pose sa candidature pour un nouveau mandat.
Accord unanime

9. Informations diverses : (pas de vote possible) : fournir des ampoules pour le 1er hall d'entrée.

10. Lecture du procès-verbal des décisions de l'AG et signature par le Président, par le secrétaire et par tous les copropriétaires encore présents ou leurs mandataires.

SPRL ACTION/SERVICE, syndic
TAECKE Pierre, gérant

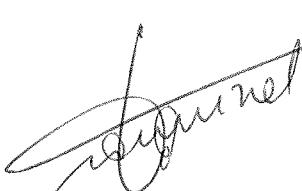


TVA BE0 444.486.563 BTW
Agent Immobilier Agréé
Syndic de copropriétés

Organisme de garantie (gestion)

RC Brussels HR
IPI 104342 BIV
Membre FORMATIMMO Lid
website www.actionservice.be

FIDEA Van Eycklei 14 - 2018 Antwerpen n° 30506883034



BNP PARIBAS FORTIS BE55 0012 4313 7044
Erkend Vastgoedmakelaar
Syndicus van medeëigendommen

Waarborginstelling(beheer)

ACP CASA BIANCA
Square Hauwaerts 1
1140 Bruxelles
BCE: 0834 521 187

Procès-Verbal des décisions
de l' Assemblée Générale statutaire
du 20 février 2014
ANNEXE

6. Finances :

Budget prévisionnel pour dépenses courantes (= charges de l'année antérieure + indexation 1%)

Alimentation du fonds de réserve.

Accord unanime pour un appel de fonds de réserve de 1000 euros.sur un an

	Quotité	Provision ordin	Appel réserve	Total / mois
Gielen	70	€ 33,17	€ 5,83	€ 39,00
Cludts	170	€ 90,83	€ 14,17	€ 105,00
Haelvoet	170	€ 77,83	€ 14,17	€ 92,00
Namèche	149	€ 79,00	€ 12,42	€ 91,42
Franquinet	142	€ 63,17	€ 11,83	€ 75,00
Alaimo	142	€ 82,17	€ 11,83	€ 94,00
Lök	139	€ 77,42	€ 11,58	€ 89,00
Hinderickx	18	€ 8,00	€ 1,50	€ 9,50

Merci de verser le montant repris dans la colonne "total/mois" entre le 5 et le 20 de chaque mois, à partir de juillet 2014, pendant un an, sur le compte de la copropriété : BNP PARIBAS FORTIS BE31 0012 9622 6255

SPRL ACTION/SERVICE, syndic
TAECKE Pierre, gérant